

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE229459005

**Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les
travaux de modifications des structures d'évacuation
hydraulique du projet de désinfection de la station
d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte -
Dépense totale de 93 192 324.92 \$, taxes incluses
(contrat : 83 811 204,47 \$ + contingences: 8 381
120,45 \$ + incidences: 1 000 000 \$) - Appel d'offres
public DP21028-186359-C - (2 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229459005

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 93 192 324.92 \$, taxes incluses (contrat : 83 811 204,47 \$ + contingences: 8 381 120,45 \$ + incidences: 1 000 000 \$) - Appel d'offres public DP21028-186359-C - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la mise en œuvre des procédés de désinfection à l'ozone des eaux usées de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte nécessite que les structures en contact avec l'ozone soient étanchéifiées. C'est pourquoi plusieurs travaux sont requis dans les différentes structures d'évacuation hydraulique de la station et ainsi réaliser la mise en contact de l'ozone de façon sécuritaire, efficace et performante.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 121 jours. Parmi les 17 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 10 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 19,20% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. On dénote également un écart de 45,74% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat 2.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le nombre de soumissions reçues, la préparation de l'estimé de contrôle, la façon dont les informations au sujet du projet sont présentées à la Commission et les écarts de prix entre le premier et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme de même que l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimé de contrôle.

Le Service a expliqué que les principaux écarts de coûts se retrouvent au niveau du béton (4,6 M\$) et du matériel-équipement (12,1 M\$) et sont possiblement associés au fait que les travaux seront effectués en hiver. Il a également été mentionné que les travaux se dérouleront dans un environnement complexe (aucun accès à l'eau ni à l'électricité sur le chantier) et impliquent notamment certaines mesures de sécurité particulières (présence d'une équipe de sauvetage, accès à un hélicoptère si requis). Les explications ont été à la satisfaction de la Commission.

Cependant, la Commission a demandé au Service que les projets d'envergure qui se déclinent en plusieurs contrats ou lots, même s'ils ne sont pas réalisés gérance, fassent l'objet d'une présentation globale (incluant son budget, de l'échéancier et l'état d'avancement du projet) lorsque le contrat lui est présenté. Elle invite le Service à lui présenter l'ensemble du projet advenant qu'un autre contrat en lien avec la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte soit référé à la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229459005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.